

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclamés, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Juin 1880.

Chronique générale.

Nous apprenons que plusieurs députés sont allés insister auprès de M. de Freycinet au sujet de l'amnistie.

M. le président du conseil s'est montré, à ce qu'on assure, très-incohérent dans sa réponse.

« Je ne demande pas mieux, aurait-il dit, que de donner l'amnistie; cependant nous sommes déjà bien assez préoccupés avec les décrets du 29 mars. Il est certain que les conservateurs vont nous jeter à la face les contradictions de notre politique; on dira que, d'un côté, nous amnistions des hommes qui ont violé des lois en pleine vigueur, tandis que, d'autre part, nous nous montrons impitoyables pour des citoyens qui ne contreviennent en somme qu'à des règlements et décrets tombés en désuétude. »

Enfin, M. de Freycinet aurait conclu en ces termes :

« Admettons que l'amnistie soit chose résolue; il faut d'abord nous promettre que le gouvernement sera seul juge de l'application et de son heure. Et, de plus, il est indispensable que la majorité nous autorise à laisser vivre toutes les congrégations religieuses. »

« J'en excepte la compagnie de Jésus à cause de ce qui a été déjà fait. »

Il est une mesure précise et nette que le ministre a indiquée dimanche aux préfets relativement aux Jésuites; cette mesure, loin d'être conciliatrice, est destinée, ce nous semble, à produire en France une très-grande agitation.

« Le 30 juin, tout établissement de Jésuites (excepté les établissements scolaires

qui auront un délai de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 août) qui ne sera pas fermé, recevra dans les quarante-huit heures sommation d'avoir à fermer, les membres se disperser et nommer un liquidateur.

En cas de refus, dans les quarante-huit heures, le préfet, au nom de l'Etat, fera nommer un séquestre judiciaire. »

Le préfet de police, le préfet de la Seine et le président du conseil municipal de Paris ont eu hier à 3 heures une entrevue avec M. le ministre de l'intérieur, place Beauvau, au sujet des dispositions à prendre en vue de la fête du 14 Juillet.

Les ministres ont été prévenus par leurs amis que la majorité des membres du Sénat se montrait absolument favorable au projet d'adoption de la fête du 14 juillet voté mercredi par la Chambre, mais qu'il y aurait cependant des restrictions qui se produiraient pour que le gouvernement fasse ajouter au programme de cette fête une cérémonie religieuse.

Il paraît que le choix de M. de Freycinet s'est arrêté sur M. Challemel-Lacour pour l'ambassade de Londres; et le gouvernement anglais, dit-on, y a donné son assentiment.

Voici les renseignements que le *Moniteur universel* a publié à ce sujet :

« C'est un grand succès pour M. Challemel-Lacour et pour M. Gambetta lui-même, qui avait fait de cette nomination une sorte de question d'honneur, et qui l'avait recommandée et appuyée de tout son poids. Elle a rencontré beaucoup d'obstacles. La reine Victoria, particulièrement, n'y était pas favorable, et elle avait réussi à faire partager ses préventions, au moins dans une certaine mesure, à lord Granville lui-même. Mais l'intervention de M. Gladstone a triomphé de toutes ces résistances, et avant-hier soir M. Léon Say pouvait écrire à M. de

Freycinet que M. Challemel-Lacour était agréé.

Au conseil des ministres qui a eu lieu avant-hier matin, la nomination de M. Challemel-Lacour a été décidée, et elle sera publiée à l'*Officiel* vers la fin de la semaine.

C'est M. Emmanuel Arago qui est toujours désigné pour le poste de Berne. Mais on dit cependant que le candidat de M. Gambetta serait M. Antonin Proust.

Le *Times* consacre à la nomination de M. Challemel-Lacour un article assez embarrassé, et dans lequel on pourrait relever plus d'un trait peu aimable. L'auteur de cet article avoue implicitement que le choix de M. Challemel-Lacour surprend le monde politique et la société en Angleterre, mais qu'après tout il faut savoir se résigner à l'inévitable.

M. Gambetta est tout-puissant, M. Challemel-Lacour est son meilleur ami; par conséquent, du moment où le second était demandé par le premier, le cabinet de Londres n'avait qu'à s'incliner. « Si M. Gambetta ne dirige pas entièrement les mouvements de personnages sur la scène politique, dit le *Times*, c'est principalement sur son ordre qu'ils paraissent et s'en vont. M. Challemel-Lacour, qui affirmait son autorité de seconde main aussi sommairement que son chef pouvait affirmer à Tours son autorité supérieure, M. Challemel-Lacour a été désigné, sinon choisi par lui, pour venir en Angleterre. »

Il avait été question un instant du marquis de Noailles comme successeur de M. Léon Say, puis on n'en a plus parlé.

Le bruit a couru que l'Angleterre aurait manifesté à son égard certaines répugnances; nous croyons plutôt que M. Gambetta, qui est tout-puissant, préférerait son ami M. Challemel-Lacour; et naturellement M. de Freycinet devait suivre les inspirations ou les ordres qui lui venaient du Palais-Bourbon.

Pour Berne, ce sera aussi le candidat de M. Gambetta qui sera nommé; et si M. Gambetta veut M. Antonin Proust, M. Emmanuel Arago devra se résigner à lui céder le pas.

LES SOUFFRANCES DE L'AGRICULTURE.

On lit dans le *Constitutionnel* :

La situation déplorable de l'agriculture, qui a pour preuve manifeste ce fait que la valeur locative de la terre a diminué de 30 0/0 en moyenne, est imperturbablement attribuée par la presse opportuniste à une série de trois récoltes insuffisantes, deux médiocres et une mauvaise.

Mais il s'est déjà présenté des séries de médiocres et de mauvaises années (il est même d'observation que les bonnes récoltes comme les mauvaises procèdent presque constamment par série), et jamais on a vu l'influence de trois années de mécomptes agricoles déterminer une dépréciation des terres atteignant le tiers de leur valeur locale! Jamais surtout on n'avait vu l'inclémence, même persistante du ciel, assurer l'abandon en friche des propriétés rurales!

Eh bien! ce douloureux, ce menaçant phénomène économique tend à se multiplier en France. Il foisonne à quelques heures de distance de notre brillant Paris et de ces palais où l'opportunisme étale son faste optimiste et ronronne ses béates satisfactions.

Le fait vient d'être constaté récemment à Voves par le président du comice agricole de Chartres. Ce président, qui n'est pas un homme politique, s'est exprimé en ces termes :

« Au milieu de cette campagne, parmi les personnes étrangères à l'agriculture et même dans le monde législatif, beaucoup d'esprits et des meilleurs n'étaient pas éclairés sur l'imminence du danger, car ils ignoraient les faits. »

Celui qui a l'honneur de parler devant vous a excité dans ce monde un étonnement général et des sourires d'incrédulité, quand il a parlé de la Beauce envahie dans un prochain avenir par le chardon et la ronce, et du désert succédant bientôt aux plaines fertilisées par la charrue, dans l'hypothèse d'une législation hostile à la production agricole.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Plusieurs mois s'écoulèrent sans amener de résultat positif. Henry Kinstone me paraissait même plus froid, préoccupé; il allait moins souvent au bazar, et semblait regarder leur union comme ne devant plus avoir lieu que dans la suite des siècles.

Désespérait-il qu'on lui donnât sa main? cela se pouvait. Mais alors pourquoi continuer à lui envoyer des fleurs?..

Je tirais mauvaise augure de ce refroidissement. Néréisse s'en étonnait aussi et prenait alarmes.

Les Arabes sont superstitieux.

Elle consultait les devineresses et les gouzanes (sorcières). Ces femmes tuaient des coqs noirs, fouillaient les entrailles des moutons et vendaient des amulettes qui avaient touché leur sang. La crédule Néréisse les achetait, leur attribuant la vertu de ramener les infidèles soupçonnés, et l'on exorcisait ses esclaves, qui lui jetaient — soupçonnés-elle. — le mauvais oeil.

Amulettes et exorcismes ne mordaient pas.

Le bel Anglais mettait de moins en moins d'empressement.

L'humeur de Néréisse s'aigrissait de ces déceptions; son caractère despotique devenait intraitable; elle tyrannisait ses femmes, qu'elle accablait de rebuffades et de mauvais traitements.

Thalée faillit être victime de sa barbarie pour n'avoir pas pourvu la cage de la perruche de graines, de fruits et d'eau fraîche. Mandée, elle ne se présenta pas tout de suite. Autre grief impardonnable, et la colère de Néréisse atteignit son paroxysme.

— Que faisais-tu? lui demanda-t-elle rudement.

— Je me tressais les cheveux.

— Était-ce l'instant de les arranger?

— Non; mais ils étaient défaits.

— Tu négliges ton service, tu copies les manières occidentales de l'esclave d'Hélène (si Fanny l'eût entendue la traiter d'esclave!), tu prends tes aises. J'en suis fâchée, mais je vais te faire passer la fantaisie de ne pas te rendre à mon appel... Dénaïte tes cheveux!

Thalée retira la flèche de corail qui retenait ses belles tresses.

— Saïda, aide-la, qu'elle en finisse vite; et toi, Kadji, coupe-lui les cheveux; elle les aura de la sorte tressés à temps, dit Néréisse froidement.

Kadji prit ses ciseaux.

— Je défends, dis-je en m'interposant, que l'on coupe les cheveux de Thalée; j'use de mon droit d'hôte, et, s'il n'est pas assez sacré, j'appellerai du secours.

— Je te tuerais ici que personne ne monterait t'en porter à toi-même, s'écria Néréisse, exaspérée de mon intervention.

— Saïda et Thalée me protégeraient contre toi du moins.

— Si tu comptes sur la chair d'esclave pour te protéger, tu lui fais beaucoup d'honneur. Épargne-moi de te mettre à même de juger ce dont elles sont capables. Qu'exiges-tu?

— Renvoie Saïda et Kadji.

— Kadji, passe les ciseaux à Thalée, et retire-toi avec Saïda... Tu vois, reprit-elle, j'ai fait ta volonté; vas-tu me laisser faire la mienne?

— C'est selon.

— Je serai obéie...

Néréisse s'arma d'un pistolet, s'assura qu'il était chargé, et dit en se rasseyant :

— Thalée, coupe tes cheveux!

La Mauresque tremblait; elle porta néanmoins les ciseaux à la hauteur du cou, et j'entendis le grincement de l'acier fauchant la soyeuse chevelure.

— Thalée, je te défends de continuer, lui criai-je hors de moi.

Hésitante, elle s'arrêta; mais ses traits se cou-

vrirent d'une pâleur livide. Néréisse, le doigt sur la détente du pistolet, la visait.

— Plus prompte que la pensée, je me jetai devant Thalée. Comme elle me dépassait de la tête, Néréisse visa plus haut, je levai les bras.

— Hélène, rugit Néréisse, retire-toi!

— Dieu me garde de te laisser commettre ce meurtre!

— Une esclave ne peut me désobéir sans me déshonorer. Si tu ne te retires pas, au mépris de nos lois, je te renvoie.

— Je le dirai à ton père.

— Dis-le lui. Il me fera subir le même traitement que j'aurai infligé à Thalée, puisqu'il a sur moi le même pouvoir que j'ai sur elle; mais, dussent les miens l'être, ses cheveux seront coupés.

— Aie cette cruauté, et tu ne me reverras de la vie.

— Ils le seront; et au troisième soleil, si je ne t'ai pas revue, je lui brûle la cervelle.

— Néréisse, dis-je au comble de l'indignation, crois-tu qu'Henry Kinstone veuille épouser une femme, non! pas une femme, mais une tigresse, un monstre qui verse sans sourciller, au moindre caprice, le sang de ses semblables? Tu n'as que faire de te livrer à des actes pareils, si tu veux l'attirer l'affection de ton fiancé, car je te certifie que s'il était témoin de ce que tu viens d'ordonner, entre lui et toi tout projet d'alliance serait rompu...

Le fait seul de la menace suspendue sur nos têtes a déjà produit un commencement de désert. Y a-t-il beaucoup de communes dans Eure-et-Loir qui n'aient une ou plusieurs fermes en friche ?

Qu'objecteront à ces révélations accablantes MM. les opportunistes et libre-échangistes ?

L'Océan rapporte que la supérieure des Sœurs blanches de Landerneau et sa sous-directrice viennent d'être révoquées de leurs fonctions par un arrêté préfectoral.

Les considérants de l'arrêté portent que les Sœurs sont punies comme coupables d'avoir fait réciter à leurs élèves un Pater et un Ave pour demander à Dieu la non-exécution des décrets du 29 mars.

Voilà, certes, une révocation fortement motivée.

Un portrait de M. Gambetta écrit à l'emporte-pièce par Diogène, du *Mot d'Ordre* :

« Mais j'entends battre le tambour et porter les armes. C'est votre Président. Que serait-il et que seriez-vous, si je n'étais forçat, si je n'avais rempli le plus saint des devoirs, si nous n'avions sauvé la République par la Commune ? Les meilleurs d'entre vous seraient en exil ; et les pires comme lui représenteraient serment à la royauté. C'est plus sûr que d'imiter Baudin. Gambetta, grâce à nous, est votre chef ; il a cent mille francs, palais d'hiver, palais d'été, poche et pensée de roi ; il parodie Barras, avec des caricatures d'Aspasie ; il a des cuisiniers plus payés que des sénateurs, il fait voter ses saucées à la Chambre et les fait solder au peuple ; il nomme ses chiens ambassadeurs et ses ânes ministres ; il dîne avec le roi de Grèce... car Génois n'empêche pas d'être Grec ; il donne des ballets comme Louis-le-Grand et tient des parcs-aux-veuves comme le Bien-Aimé... il est le soleil et Grévy la lune... il peut tout ; moins l'amnistie qu'il veut. »

Ava nt-hier, M. Lajeune-Vilar, du *Figaro*, et M. Lepelletier, du *Mot d'Ordre*, se sont battus à la frontière belge. L'arme choisie était l'épée. A la première reprise, M. Lajeune-Vilar a reçu un léger coup d'épée au bras droit.

A la troisième reprise, l'épée de M. Lepelletier a pénétré dans l'épaule de M. Lajeune-Vilar. Le combat a cessé sur l'avis des médecins.

Samedi a été célébré, à l'église de Sainte-Clotilde, le mariage du marquis Adhémar de Cosnac, capitaine-instructeur au 12^e régiment de hussards, avec M^{lle} de Chasseval.

Le comte de Cosnac appartient à une famille qui date des Croisades, illustrée dans les armes, dans l'Eglise et dans les lettres. Sa mère est fille du baron d'Arnouville.

M^{lle} de Chasseval appartient à une ancienne famille de Normandie, alliée au comte Jacques de Bouillé, qui a péri héroïquement aux côtés de son père, au combat de Patay.

Une députation d'officiers en uniforme du 12^e régiment de hussards s'était rendue de Dinan à la cérémonie, et avait envoyé à la jeune mariée un splendide et immense bouquet, sur les rubans blancs duquel était inscrit en lettres d'or le nom du régiment.

Un cyclone, comme on n'en avait vu depuis longtemps, s'est abattu, dimanche, vers cinq heures du soir, sur les cantons de Montrejeau, de Boulogne, de Saint-Marlory et d'Anignac (Haute-Garonne).

Les vignes, les blés ainsi que les arbres fruitiers ont été littéralement bûchés.

Les pertes n'ont pu être évaluées ; elles sont malheureusement fort considérables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans la liste des récompenses obtenues par les exposants angevins à l'Exposition d'horticulture du Mans, nous remarquons, au concours entre horticulteurs (2^e section) :

Médaille d'argent : M. Courtais, Camille, à Varennes-sous-Montsoreau. — Pommes de terre potagères, petits pois, poireaux.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Hier soir, la représentation du *Fils de Coralie* a été un succès pour M^{lle} Duguéret, M. Tétré, M. Dumoulin et les autres interprètes de l'œuvre d'Albert Delpit.

Nous ne saurions trop appeler l'attention du public saumurois sur la représentation qui aura lieu dimanche prochain sur notre scène, et dont nous donnons plus loin un extrait du programme.

M. Germain, des Variétés, et l'équipe des artistes du même théâtre, MM. Blondelet, Lanjallay, Thierry, Coste, etc., etc., se feront applaudir dans cette représentation qui promet d'être aussi brillante que variée.

L'Etoile, d'Angers, a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur, Il existe aux limites du département un petit village, encore inconnu sans doute de vos lecteurs, mais en passe de devenir célèbre, grâce aux excentricités du citoyen Bineau, son maire.

Chigné, depuis deux ans, a l'heureux privilège de servir de champ d'expérience à nos bons radicaux. Y a-t-il un acte arbitraire, une mesure vexatoire dont personne ne veut braver l'odieux ni dans le chef-lieu du canton, ni au chef-lieu d'arrondissement, ni même à Angers, vite on charge le maire de Chigné d'en faire l'essai chez lui : instrument docile des meneurs du parti, on le trouve toujours prêt à cette compromettante besogne.

Imaginez tout ce que l'orgueil et l'ignorance des lois peuvent enfanter de persécutions contre les cléricaux — refus de législations, renvoi des sœurs, opposition à l'ouverture de l'école libre, procès-verbaux dressés en violation de domicile, etc. — et vous

avez une faible idée des agissements de notre homme. Bref, une seule chose manquait à sa gloire, l'interdiction des processions : cette lacune est enfin comblée.

Déjà, l'an dernier, le citoyen Bineau avait cru devoir défendre d'escorter en armes la procession, ainsi qu'on le fait de temps immémorial à Chigné, comme dans tout le département. Jugez donc, elles étaient terribles les armes qu'on apportait en ce jour ! vieux fusils, la plupart hors d'état d'écraser une capsule, ornés d'un bouquet remplaçant la baïonnette absente. L'arrêté municipal ne pouvait être exécuté qu'au bout de deux jours : pris seulement douze heures avant la procession, on n'avait nul compte à en tenir ; les hommes en armes vinrent plus nombreux encore que les autres années, et malgré tous les efforts du maire l'affaire n'eut point de suites. Ajoutons que les braves gens de Chigné ne préférèrent pas un cri, ne se livrèrent à aucun désordre et que la tranquillité fut plus complète encore que de coutume : la garde, au lieu de faire la tournée ordinaire des cabarets, n'accepta qu'un verre de vin chez M. le curé.

Mais l'orgueil froissé ne saurait pardonner, et M. le Maire se promit une vengeance éclatante. Vous avez publié l'arrêté fantaisiste par lequel il interdisait le mois dernier toute procession en 1880 : il s'y fonde sur ce qu'on a osé contrevenir à ses ordres l'année précédente, contravention qui aurait failli causer du désordre !

Cet arrêté, dénué de tout fondement, ne pouvait faire obstacle au droit que le Concordat et les articles organiques assurent aux catholiques d'exercer librement et publiquement leur culte. M. le curé annonça donc que la procession aurait lieu quand même. Le maire, pour s'y opposer, se fit assister le 30 mai par deux gendarmes ; mais éperdu, balbutiant, n'ayant pu parvenir à retrouver la formule des sommations, il dut se borner à exercer lui-même contre le dais un commencement de violence, qui décida M. le curé à rentrer dans l'église, et à faire dresser procès-verbal par la gendarmerie.

C'était presque un échec ; il fallait à tout prix en empêcher le renouvellement pour le 6 juin. Notre homme court à Baugé et se jette dans les bras du sous-préfet Gérodias. Tout le monde est pour moi, lui dit-il en substance, je fais trembler les cléricaux s'il en reste, l'unanimité des habitants se prononce énergiquement en ma faveur. Peut-être cependant ne serait-il pas absolument inutile que dimanche toute la gendarmerie de l'arrondissement vint m'assister : quelque faible que soit ce secours, il me suffirait, je l'espère, pour écraser les derniers débris du cléricisme aux abois. — Après une lutte toute de courtoisie entre le sous-préfet qui propose de venir en personne à Chigné et le maire qui revendique la principale part dans le danger, le supérieur l'emporte et les deux magistrats se donnent rendez-vous pour le 6 juin.

Dimanche dernier, dès le matin, la route qui traverse Chigné résonnait d'un bruit de bottes et du cliquetis des armes. En

un instant le village, d'ordinaire si tranquille, prend l'aspect d'un camp, et l'église, cernée de toutes parts, ressemble, avec sa vieille tour, à une forteresse assiégée : gendarmes devant, gendarmes derrière, gendarmes à droite, gendarmes à gauche, gendarmes à la baïonnette au canon. Il n'est pas jusqu'à une ruelle où l'on ne passe qu'en serrant les coudes, qui n'ait son gendarme spécial ; qu'on soit capable de se glisser dans cette ruelle ?

Le moment solennel approche. Le gendarme en grande tenue — pardon, le sous-préfet — achève de prendre ses mesures et donne ses dernières instructions. Puis, fier de commander à tant d'hommes, heureux de commander son brillant uniforme, il se pavane dans la grande rue du village et daigne complimenter ses administrés sur le bonheur de la liberté dont ils jouissent.

« Vous devez être contents, dit-il à l'un d'eux, de voir les processions arrêtées. » — « Pas si contents que cela, Monsieur le sous-préfet. — Est-ce ainsi qu'on me parle, respectez mon uniforme. » — Et le regard du terrible fonctionnaire fut tel que le pauvre homme s'est cru sous le coup de la prison. Electeur naïf, vous ignorez donc que sous la dictature Gérodias-Bineau le contentement est obligatoire ! Vous vous demandez sans doute pourquoi le maire, s'il jouit vraiment de l'affection des habitants, s'entoure d'autant de baïonnettes ? Pourquoi... mais nous n'en finirions jamais.

Enfin, les portes de l'église s'ouvrent devant la procession ; hommes et femmes précipitent à l'envi pour la suivre, ils tiennent à protester une fois de plus contre une persécution sans précédent dans la commune. M. le curé, qui marche en tête, se dirige vers une petite place où se trouve massé le gros du corps d'armée : au premier plan, le lieutenant de gendarmerie, l'épée nue, entre deux de ses hommes au port d'arme ; à droite, le sous-préfet, perché sur ses jambes de héros, le poing sur la hanche, flanqué du tambour de ville tout tremblant ; enfin, plus en arrière, un rideau de gendarmerie qui sert d'abri au citoyen Bineau. Sur un geste énergique de son supérieur, ce vaillant maire se décide cependant à paraître au premier rang.

M. le curé prie le lieutenant de gendarmerie de lui livrer passage : celui-ci répond qu'il a l'ordre formel de s'opposer par la force au déploiement de la procession. — Oui, *manu militari*, ajoute le sous-préfet, heureux de montrer sa connaissance des langues anciennes. M. le curé insiste, les baïonnettes sont croisées devant sa poitrine : il se retire en protestant, au nom de ses paroissiens, contre la violence faite à l'exercice du culte. La procession rentre en bon ordre, la République est sauvée. Et vive la liberté !

Quelques personnes ayant osé commenter un instant, devant la porte de l'église, l'outrage fait à la religion, un républicain zélé court en avertir le sous-préfet : nous espérons que cet honnête dénonciateur recevra bientôt sa récompense.

Maitre du champ de bataille, le citoyen

J'avais touché le talon d'Achille, le seul point vulnérable par lequel on pût dompter Néréisse.

— Je suis vaincue, dit-elle. Thalée, rejoins Kadji, et toi, Hélène, rapporte à Henry que j'ai supporté pour lui qu'une esclave me désobéisse.

Je fus effrayée de la force de l'attachement qu'elle portait au bel Anglais. Un sacrifice d'amour-propre coûte, à beaucoup de gens, plus que le sacrifice de leur vie. Néréisse était de ce nombre.

Je la sondai pour savoir à quoi m'en tenir si Henry Kinstone renonçait à l'épouser. Elle me répondit fermement :

— Le souffle d'Azraël glacera mon front s'il me délaisse.

Émue de son accent, je la préparai petit à petit par des avertissements détournés à un mécompte :

— Le chagrin tue les hommes et nourrit les femmes, lui dis-je ; ne mange pas de ce pain-là pour sir Henry. Je ne sais ce que tu lui trouves de remarquable, hormis ses nœuds de cravate, sa renommée de valseur, sa réputation de canotier et de jockey. C'est un fat, un égoïste, un futile personnage, parfaitement insignifiant et impropre à faire le bonheur d'une femme. Enthousiaste des yeux noirs, des yeux bleus, des barques, du turf et surtout de lui, ce papillon de salon, si séduisant un bouquet à la main, un madrigal à la bouche, stupide à la bibliothèque, fera, ne t'en déplaît, un triste mari. Ce n'est pas toi qu'il aime ; c'est tu

beauté, qui flatte sa vanité.

— Calomnie !

— Médiance ! deviens laide demain, avant la nuit de ce jour, il t'aura délaissée.

— Calomnie !

— Jugement téméraire, justifié par ses antécédents. Au surplus, qu'aimerait-il sérieusement en toi ?

— Je ne suis pas une fille d'Europe, mais suis-je indigne de lui ?

— Tu n'es pas indigne de lui, attendu qu'il n'est digne de personne. Je te le répète, c'est un égoïste, un fat, et tu te repentiras s'il t'épouse.

Je marchais rapidement d'un mur à l'autre du boudoir, les bras croisés, l'air agité.

Assassinée par les coups d'épingles que je lui portais pour parer un coup mortel, Néréisse sentait sa sécurité se miner et sa fierté en souffrait.

— Tu te repentiras, repris-je, et de toutes façons. Premièrement, habituée au luxe large, princier, d'un chef de grandes tentes, duquel naturellement tu vas te passer, — il n'est pas présumable que le Caïd dote la femme d'un chrétien — quelle existence misérable traîneras-tu de pays en pays ? Henry Kinstone est renommé. Ou, s'il te conduit à Manchester (quelque chose de beau que Manchester !), habitante de cette boueuse et noire ville, emprisonnée au fond d'un sombre hôtel dont le confortable sera une pauvreté déguisée, la nos-

talgie de la richesse et de ton soleil te saisira, tu te consumeras d'ennui et de regrets.

— Henry est riche.

— Il a d'héritage un revenu de quarante-cinq mille francs ; cinq cents duros ; le prix du collier que ton père t'a rapporté de Tunis.

— On vit sans bijoux...

— ... D'un petit pain de deux sous et d'un verre d'eau... quand l'estomac est solide et fait aux privations.

— L'amour de mon mari, vos distractions, votre liberté me dédommageront de la médiocrité de ma nouvelle fortune.

— Illusions !... Écoute, Néréisse, une jeune fille de seize ans et demi, quelque intelligente qu'elle soit, ne peut être un observateur réfléchi et expérimenté. La société et le monde me sont livres fermés. Je suis une enfant, la source de la pensée ne fait que soudre en moi, mes idées bouillonnent dans un chaos, je les rassemble difficilement et leur exposé manque de clarté. Il m'arrive cependant, à de certains moments, une bizarre chose : des éclairs de lucidité traversent mes ténèbres intellectuelles, je suis comme désaveuglée, il me semble qu'un voile se déchire, la vérité m'apparaît, je la pénètre nettement, j'y appuie pour ainsi dire le doigt. Mais, éclairs fugitifs, ils brillent, s'éteignent ; mon jugement s'obscurcit, et, semblable à la somnambule, je ne pourrais redire après ce que j'ai dit

alors.

En ce qui te concerne, je me sens dans un de ces moments-là. Je vois la fiancée de Henry Kinstone heureuse quelques mois, tant que sa beauté révolutionnera les salons à la mode et que les journaux illustrés reproduiront son portrait, puis, — comme il est bourgeois d'aimer sa femme et de suprême bon ton de professer à son égard une rigoureuse indifférence, cet homme qui se pique d'occuper la presse et de donner un aliment à la chronique londonienne, te négligera pour un cheval victorieux à Epsom, des chiens de race ou la première originalité qui affichera son acquéreur.

Ma Néréisse, n'épouse pas un lion ; tu ne saurais t'y prendre pour faire qu'entre vous la douce affection de famille succède à l'adoration des fiancés.

Chez vous le rôle de femme est passif ; vos maris ne vous demandent que la beauté et une soumission servile ; les nôtres, plus exigeants, veulent trouver en nous des amies, d'aimables compagnes dont la grâce et l'esprit les distraient. Les plus beaux agréments physiques ne retiennent pas les hommes au logis. Ces grands enfants haïssent l'uniformité. Si on les voit près de soi, il leur faut gâter, câliner, amuser ; en un mot, leur rendre leur intérieur agréable, faire en sorte que leur femme en soit l'attrait. Je puis en parler avec connaissance de cause.

Gérodias donne sur la place publique une chaleureuse accolade à son maire, que l'orchestre de la victoire a fait passer du rouge au bleu, et reprend triomphalement le chevron croisé, et reprend triomphalement le chevron croisé, et reprend triomphalement le chevron croisé...

On prétend, et le Patriote confirme ce récit, que les purs et les purs se sont réunis pour offrir au maire, en chantant la Marseillaise, un bouquet orné d'une cocarde tricolore. Il y aurait même, dit-on, trouvé, calquée dans les fleurs, une dépêche lui annonçant sa nomination à la sous-préfecture de...

L'an dernier, une protestation contre le renvoi des sœurs réunissait 132 signataires sur 150 votants que compte ordinairement la commune: nous doutons que les tristes exploits du maire ajoutent de nouvelles recrues à ses dix-huit partisans. Puisse la R. F. remporter beaucoup de victoires comme celle de Chigné et compter beaucoup de défenseurs comme les Gérodias et les Bineteau.

Le lundi 24 mai dernier, M. le curé de Saint-Melaine était poursuivi devant le tribunal de simple police des Ponts-de-Cé pour contravention à un arrêté municipal pris par M. Brousse, à l'effet d'interdire la procession le jour de l'Ascension.

Lundi dernier, M. le juge de paix des Ponts-de-Cé vidant son délibéré, a, conformément aux conclusions prises et développées par M. Perrin, du barreau d'Angers, décidé qu'avant de statuer au fond il y avait lieu de faire déclarer par le Conseil d'Etat si M. le curé n'avait pas commis un abus, conformément à l'article 6 de la loi du 18 germinal an X, ou si, au contraire, l'abus n'avait pas été commis par M. le maire en prenant un arrêté contraire aux articles 5, 7 et 15 de la même loi.

Cette décision, que nous publierons dès que nous l'aurons, est d'ailleurs conforme à la jurisprudence constante de la Cour de cassation.

Beurre falsifié. — Le tribunal correctionnel de Loudéac a condamné à huit jours de prison et 25 fr. d'amende un cultivateur de Trézé, Pierre B..., pour avoir vendu, sur le marché de Loudéac, du beurre falsifié et corrompu.

Le tribunal a, en outre, ordonné l'insertion du jugement dans le Conservateur libéral

Lorsque je désire passer la soirée avec mon père et mon parrain et qu'ils ont dans la tête d'aller au café ou au cercle, c'est toute une affaire, une bataille à livrer, une cour en règle pour les disposer. Petit père par ci, cher parrain par là! Je cajole, je sors mes talents de l'armoire et leur sers la fleur de mon panier; mes jolis morceaux sont joués, ma romance favorite chantée; je ris, je politique, j'écoute pour la cent mille et unième fois les épisodes de la Révolution de 1830; je joins mes anathèmes aux anathèmes de mon parrain sur les cabinets de Vienne et de Berlin, les Cortès, les Wighs et toute la séquelle étrangère; j'opine du bonnet au discours des députés de la droite qui ont l'assentiment de papa. Les sciences, l'industrie occupent ces messieurs; là-dessus je place aussi mon mot, nous discutons, nous causons tous les trois; ils fument, je brode; l'aiguille rase les minutes du cadran, la soirée s'écoule, et, victoire! ils me sont restés. Il te faudra faire ces frais, Néréisse, ou tes beaux yeux admirés de face, de trois-quarts et de profil, ton mari bâillera, se dira: Passons à d'autres exercices, et s'en ira ailleurs; encore seront-ils perdus avec sir Henry: Celui-là, rien ne le retiendra chez lui. Ne l'épouse pas.

Autant valait dire au fleuve: Remonte vers ta source. Je navrais Néréisse, je ne la détachais pas

de Loudéac, et son affichage, par extrait, dans les communes de Loudéac, Uzel et Trézé, le tout aux frais du condamné.

Reuvre falsifié. — Une marchande épicière de Rennes vient d'être condamnée à 25 fr. d'amende et à l'affichage du jugement, pour avoir vendu du poivre falsifié.

Théâtre de Saumur.

Troisième année des Tournées artistiques de la Troupe du théâtre des Variétés de Paris.

Dimanche 13 juin 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. GERMAIN

1^{er} comique du théâtre des Variétés de Paris.

Avec le concours de: MM. Blondélet, Lanjallay, Thierry, Coste, FAGUET, MILLAUX, Delpierrre, photo-sculpteur-imitateur (engagé spécialement), M^{lle} Angèle DERBY, GIRARD, WILLY, BESNIER, MIGNON, JULIETTE, HOLDUN, DERVILLE, artistes du même théâtre.

EN CLASSE
MESEMOISELLES

Vaudeville-pantomime en 1 acte, de MM. A. de Jallais et Dupeuty.

Joué par MM. Germain, Blondelet, Lanjallay et huit dames.

ROBERT-MACAIRE ET BERTRAND

OU LE CHEVALIER DES ADRETS

Croquis de mœurs en 1 acte, de MM. Vizenini, G. Blondelet, Journaud, d'après la pièce de Frédérick Lemaître.

Joué par MM. Germain, Lanjallay, Blondelet, Thierry et M^{lle} Besnier.

On lit dans l'« Akhbar »

Comédie-vaudeville en 1 acte, de M. W. Busnach. Joué par MM. Germain, Thierry, M^{lle} Willy et Holdun.

LES ARTISTES PARISIENS

Grande scène exécutée par M. DELPIERRE, qui imitera: M^{lle} SARAH BRUNHARDT (de la Comédie-Française), et modèlera un grand médaillon sous les yeux du public en quelques minutes; il présentera MM. Dupuis, Baron, Dumaine, Milber et Germain, dans des scènes où ces artistes sont devenus populaires.

L'HOMME A LA CLÉ

Comédie en 1 acte, de MM. H. Meilhac et L. Halévy.

M. BLONDELET remplira le rôle de Turquet, qu'il a créé aux Variétés. Les autres rôles seront joués par MM. Thierry, Millaux, M^{lle} Girard et J. Dobois.

ORDRE: 1. L'homme à la clé; 2. On lit; 3. Robert; 4. Les Artistes parisiens; 5. En classe.

CONSEILS ET RECETTES.

On ne doit jamais boire, ni employer pour la cuisine l'eau qui a été laissée, durant la nuit, dans des vases ouverts. Elle a perdu son aération et a absorbé beaucoup de germes pousseux qui flottent dans l'appareil. — Lorsqu'il est nécessaire de garder de l'eau dans des vases pendant quelques heures avant de s'en servir, il faudra la couvrir d'un linge, à moins que le vase ne

du bel Anglais.

Le cousin du baronnet cependant ne l'approchait plus guère. Il était devenu le commensal assidu de l'hôtel de Céméran, le chevalier de la baronne dont il avait captivé la bienveillance en lui faisant accroire qu'elle était aussi belle qu'à vingt ans, aussi jeune que le jour de sa naissance.

Camille me disait le détester toujours, mais n'insistait plus sur ses défauts, et, hasardant son apologie, le comparait à son idéal sans trouver que le parallèle lui fût défavorable. Je vivais entre ces énigmes vivantes. La générale Burnel joua Oedipe.

Je travaillais avec elle à un de ces ouvrages de femmes qui coûtent beaucoup et ne sont d'aucune utilité. Henry Kinstone la fit demander pour lui communiquer une nouvelle importante. Ils descendirent au jardin s'entretenir confidentiellement. Le bel Anglais vint ensuite me saluer et se montra si poli, si aimable, si charmant, que j'en exprimais mon étonnement à la générale.

— Il n'y a rien là d'étonnant. Hélène, me dit-elle, les amis de nos amis sont nos amis.

Me figurant qu'elle faisait allusion à Néréisse, il m'échappa de dire:

— Tant mieux! qu'il l'épouse le plus tôt possible.

— Petite dissimulée, vous ne m'avez point encore parlé de ce mariage; c'était donc un secret?

ferme hermétiquement. Quand on a négligé de prendre les précautions que nous indiquons, l'eau n'est pas absolument dangereuse, mais elle est malsaine.

On demande comment on peut chasser les fourmis des meubles qu'elles ont envahis. Rien de plus facile.

Mettez dans une assiette creuse des feuilles d'absinthe verte. Déposez-la dans le bas du meuble, et versez dessus une légère onde d'eau bouillante. Pais fermez le meuble. Les fourmis décamperont aussitôt, et comme cette gent a bonne mémoire et qu'elle est fort sensible aux mauvais procédés, vous pouvez être certain qu'elles ne vous feront jamais plus l'honneur de vous visiter.

Si vous n'avez pas d'absinthe, mettez dans le compartiment inférieur du meuble un citron, que vous y laisserez pourrir, ou bien saupoudrez-le de marc de café.

Sur ce, bon voyage, miss Formica!

Faits divers.

L'étude de la langue française est, pour les étrangers, une source de cascades abracadabrantes.

Ainsi, un Anglais débarquant à Boulogne regarde passer un peloton d'infanterie et demande ce qu'il fait. On lui répond que c'est une patrouille qui fait une ronde.

Il ouvre son dictionnaire et lit: Patrouille. — Escouade qui fait une ronde.

Escouade. — Détachement.

Détachement. — Dégagement.

Dégagement. — Issue secrète.

Il cherche aussi Ronde. — Chanson à refrain; et il sait alors, d'après le dictionnaire, qu'une patrouille est une issue secrète qui chante une chanson à refrain.

Et l'étranger reste rêveur!

A l'école du régiment:

Le sergent. — Attention! épelez pomme de terre.

Bridoux. — J'peux pas, j'ai pas de cou-

teau!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 10 juin 1880.

La Bourse montre plus que de la fermeté. Elle maintient avec vigueur les cours acquis et elle en prépare le développement. Notre 3 0/0 est à 119.20, l'Italien fait 87.25 et le Florin d'Autriche 77.05.

Nos valeurs de crédit témoignent des mêmes tendances. On reste à 535 sur la Société financière et à 560 sur la Société générale. Mais le Crédit lyonnais reçoit une légère impulsion à 941.25 et la Banque de Paris s'établit à 1,090. Les demandes sont très-nombreuses sur la Banque d'escompte dont les cours sont si avantageux. Les obligations de la Banque hypothécaire sont vivement recherchées à cause de l'approche d'un nouveau tirage.

La Société générale française de crédit groupe une clientèle d'acheteurs fort importante et d'excellente qualité. Le mouvement d'affaires de cette Société est très-considerable. Le Crédit mobilier fait 685 et la Banque franco-égyptienne 698.75. Le Crédit foncier s'élève à 1,280. Ce prix correspond à un taux de capitalisation de moins de 3 0/0. Il en

On vous aura imposé la discrétion, et, pour l'honneur des femmes, vous l'avez bien gardée.

— Oui, elle m'était imposée; on ne croyait pas que le père y consentit.

— Ma chère enfant, le père n'a pas été consulté; vous savez quel cas on en fait. Il a bien un peu murmuré; ces dames ont passé outre, et c'est absolument comme si on avait son approbation.

— Mais de qui parlez-vous ainsi, madame?

— De qui je parle? de votre amie Camille de Céméran.

— Camille!... elle le déteste!

— Allons donc; toi et reine de fashion, époux assortis, charmant mariage. Le futur le presse pour démentir les faux bruits qui circulent de ses assiduités auprès de la fille du Caïd. Une Arabe! une espèce d'esclave illettrée! est-ce qu'on épouse ça?...

— Mademoiselle de Céméran! annonça un domestique.

Je cours à Camille.

— Tu épouses Henry Kinstone?

— Dans un mois. Sans notre conversation au sujet de mariage entre étrangers, je l'en eusse fait part. Mais redoutant tes railleries et celles de Néréisse, je me suis cachée de vous; Henry, du reste, tient à ce que l'on ne l'ébruite pas; ma chère, n'en souffle donc mot à notre amie.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

résulte que les petits capitalistes, qui ont besoin d'un revenu plus élevé, sont tentés de réaliser leurs bénéfices.

Nous retrouvons le Crédit industriel à 721.25. Les actions de la Banque de Dépôts et d'Amortissement doivent ne pas tarder à s'établir au même prix. Elles bénéficieront ainsi d'une plus-value de 210 à 220 fr. En ce moment, elles sont offertes par droit de préférence au prix net de 300 fr. aux actionnaires de la Banque française et italienne. Ces conditions d'achat assurent aux intéressés un profit certain de 160 à 170 fr. par titre.

On constate un très-sérieux mouvement de demandes sur les actions nouvelles de la Société générale d'assurances. Ces demandes sont reçues à Paris, au siège social, 27, Avenue de l'Opéra; mais elles peuvent également être adressées en province à tous les principaux banquiers. Cette affaire est dans une incontestable situation de prospérité, et elle a devant elle un brillant avenir.

VENTE sans FRAIS et au PAIR

au prix de 500 francs

de 2,000 ACTIONS entièrement libérées

des PLATRIÈRES de SEINE-et-OISE

Société au capital de 1,500,000 fr.

150,000 FRANCS, REVENU ACTUEL

S'adresser à M. LE BRAS, banquier, à Saumur.

Un bon savon est le grand desideratum de l'hygiène de la toilette. Les meilleurs laissent toujours quelque chose à désirer. Seul, le Savon Mucilagineux du Docteur Cazenave est vraiment parfait. Le chimiste fait entrer dans sa composition le suc onctueux de certaines plantes qui combattent victorieusement l'action irritante des alcalis, base ordinaire des savons. L'action de ces plantes mucilagineuses est d'une efficacité souveraine et préserve les mains les plus délicates des rugosités et des gerçures, habituelles compagnes de l'hiver. — Paris, Avenue de l'Opéra, 47. Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A.

Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 44, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 13^e fascicule consacré au département de l'Aube.

TEXTE: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

GRAVURES: Vue de Troyes. — Héloïse et Abailard. — Eglise de Pont-Hubert. — Arcis-sur-Aube. — Carte coloriée du département la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N^o, 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{lle} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — M. Léon Say, président du Sénat, par A. Brunet. — Salon de 1880 (6^e article), par Daniel Bernard. — Inauguration du monument de Corot, par E. Herbaut. — Une fête romaine à Rennes, par X. Dachères. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Une réception à Laecken, par R. Bryon. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — La disparition de l'Atalanta. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: M. Léon Say, président du Sénat. — Inauguration du monument de Corot, à Ville-d'Avray; ancienne maison de Corot, à Ville-d'Avray. — Grande cavalcade historique à Rennes: Fête romaine au siècle d'Auguste. — Revue comique du Salon, par Draner (vingt-quatre gravures). — Le nouveau chemin de fer du Vésuve. — Une réception de LL. MM. le roi et la reine des Belges, au château de Laecken. — L'Atalanta, frégate-école anglaise, disparue depuis le 31 janvier. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr.; 50 trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purgés et sans frais.
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, flatulences, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castille, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BOAREL, née Carbonnet, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.	
8 10 —					
1 25 soir.		4 50 soir.		10 h. 54 soir.	
4 55 —					
7 40 —		11 35 —		9 15 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		3 36 soir.		6 35 soir.	
12 15 soir.		5 19 —		4 15 —	
6 45 —		10 22 —		11 15 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 44.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 95	» 20	»	Credit Foncier colonial	»	»	»	C. g. n. Transatlantique	635	»	» 5
3 % amortissable	87 30	»	» 15	Credit Foncier, act. 500 fr.	1267	50	»	Canal de Suez	1038	50	» 6 25
4 1/2 %	115 50	»	»	Obligations foncières 1877	366	»	»	Société autrichienne	607	50	» 6 25
5 %	118 97	» 10	»	Obligations communales 1879	485	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	523	» 1 50	»	Obligat. foncières 1879 3 %	479	»	»	Est	387	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	524	» 75	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	721	25	» 1 25	Midi	399	75	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	939	» 2	»	Credit mobilier	680	»	»	Nord	399	75	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	512	»	» 25	Credit Foncier d'Autriche	780	»	»	Orléans	396	50	»
— 1865, 4 %	»	»	»	Est	740	»	»	Ouest	396	50	»
— 1869, 3 %	409	» 1	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1327	50	» 15	Paris-Lyon-Méditerranée	391	»	»
— 1871, 3 %	404	» 75	» 25	Midi	1025	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	388	»	»
— 1875, 4 %	518	»	»	Nord	1641	25	» 3 75	Paris Bourbonnais	395	»	»
— 1876, 4 %	518	»	»	Orléans	1200	»	» 50	Canal de Suez	570	»	»
Banque de France	3298	75	1 25	Ouest	»	»	»				
Comptoir d'escompte	490	» 1	» 25	Compagnie parisienne du Gaz	1310	»	» 10				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	soir.	9 — 40 —	express.
11 — 25 —		12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —		4 — 44 —	
7 — 15 —		10 — 28 —	express-poste.
0 — 37 —			

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES
Nécessaires au service.

Le samedi 26 juin 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1832, à l'adjudication des fournitures dont le détail suit :

- 1^{er} Lot. — 50,000 kil. de froment.
- 2^e Lot. — 25,000 kil. de seigle.

Chacune de ces fournitures devra être soumissionnée à part et sera adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des prisons, Etablissements pénitentiaires, 78 bis, rue de Varennes), 4^e bureau; à la Préfecture de la Vienne (3^e division); ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE REMISE

Située rue du Champ-de-Foire.
S'adresser à M. CHEVRET. (296)

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE ANESSE

Agée de quatre ans, ayant nouvellement eu un anou et fournissant de bon lait.

Bonne trotteuse et très-franche. S'adresser au bureau du journal.

EXCELLENT VIN ROUGE

DE TABLE.

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAUBAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOYON, quai de Limoges, 51, à Saumur.

Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

VINS ET SPIRITUEUX.

Une MAISON DE BORDEAUX demande un agent sérieux pour Saumur et environs. Réponse à R. D., poste restante, Bordeaux.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

ON DEMANDE un ménage JARDINIER.

Position avantageuse à prendre de suite et logement. S'adresser au bureau du journal.

BONBONS PURGATIFS

Du D^r BRÉBANT.

Prix : 1 fr. et 0 fr. 50. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments. Bonbons vermifuges du D^r Bréban.

Dépôt : pharmacie CLOSIER, 20, rue du Marché-Noir. (322)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Le Journal des Tirages Financiers

(10^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital : SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 5, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.